

quelque amendement applicable à eux-mêmes. J'ai peu d'espoir que leur attitude change dans les années à venir.

Il avait raison, leur attitude n'a pas changé.

Que pensait-il des différentes catégories de citoyens, que les autorités provinciales sanctionnent en substance? Il savait qu'il ne peut y avoir qu'une seule catégorie de citoyens. Il savait que sans ce principe fondamental, il ne pouvait y avoir de Canada. Il a dit:

D'autres affirment que le Parlement du Canada ne peut adopter de loi visant à protéger la liberté constitutionnelle des Canadiens.

Si cela est vrai, la citoyenneté canadienne est une variable provinciale.

Il y aura neuf catégories de citoyens canadiens dont les libertés dépendront de leur lieu de domicile.

Si cette affirmation est vraie, il est absurde de parler de l'unité du Canada.

John Diefenbaker est passé à un cheveu de réussir. Vous souvenez-vous qu'en 1961, de concert avec l'honorable E. D. Fulton, il est parvenu à un consensus avec les procureurs généraux des provinces après une quinzaine de mois de travail? C'est à cette époque-là que nous avons presque obtenu ce que nous tentons encore d'obtenir aujourd'hui. Mais le gouvernement a tardé, il a attendu et n'a pas agi—l'occasion a été ratée. Il a échoué. Sachons tirer profit de cette expérience. Cessons d'ergoter et mettons nous à l'œuvre, à moins que vous ne teniez pas vraiment à ce que cela arrive, à moins que vous ne teniez à l'échec d'il y a vingt ans. L'expérience de Diefenbaker n'a pas de prix, et nous devrions en tirer une leçon.

Considérons un peu notre côté. Le très honorable Louis St-Laurent a essayé et il a échoué. Comment envisageait-il son devoir. Il a dit:

L'unité nationale exige de tous ceux qui font partie du Parlement du Canada qu'ils estiment de leur devoir de représenter tous les Canadiens, et non pas de parler au nom d'une province, d'une municipalité ou de quelque autorité locale.

Depuis quelques jours, j'ai entendu porter maintes accusations contre les députés de l'opposition. On les accuse notamment d'être les hommes de paille des provinces, de leur servir d'interprètes et de porte-parole. Mon instinct me dit qu'il n'en est rien. Cependant, je vous dirai tout net que vous vous souciez davantage des intérêts des provinces que des droits de l'ensemble du Canada. C'est peut-être à cause du déséquilibre qui s'est établi à la suite des dernières élections et de la façon dont notre pays est divisé du point de vue politique. En fait, je ne sais pas, mais franchement, les objections que j'ai entendues au cours du débat me semblent inspirées par l'esprit de clocher. Je ne pense pas que cela soit sain pour le Canada.

Si St-Laurent a eu des ennuis avec les provinces lorsqu'il a voulu, sans les consulter, les priver du droit d'en appeler au Conseil privé, c'est tout simplement parce que Duplessis n'a pas voulu. Si M. St-Laurent avait attendu d'avoir le consentement des provinces, notre gouvernement de dernier recours serait encore à Londres. Les premiers ministres des provinces pourraient alors dire dans ce cas: «Je n'en appelle pas à la Cour suprême du Canada, je m'adresse plutôt au Conseil privé ou je vais à Londres pour faire trancher la question». C'est exactement ce qui se serait passé si le gouvernement avait attendu d'obtenir l'unanimité.

● (1600)

Il y a 31 ans, en 1949, M. St-Laurent disait à un auditoire de jeunes gens:

Nous serons en pleine possession de notre autonomie, à la fois en théorie et en pratique. Nous serons maîtres chez nous...

Il voulait parler du temps où nous aurions annulé les appels au Conseil privé et obtenu le droit de modifier la constitution

### La constitution

canadienne chez nous. Ceux qui étaient là et qui l'écoutaient sont maintenant à la fin de la quarantaine et au début de la cinquantaine et ils sont fatigués d'attendre. Combien de décennies devront-ils encore attendre? C'est le temps maintenant. Je ne sais pas ce qu'en pense l'opposition, mais le gouvernement et la population du Canada veulent être maîtres chez eux et ils en ont le droit.

J'aimerais maintenant traiter plus précisément du discours que le chef de l'opposition (M. Clark) a prononcé à la Chambre le 6 octobre. J'ai bien écouté ce discours parce qu'il était important. Le chef de l'opposition représente une grande partie du Canada. A certains points de vue, ce discours a été étonnant. Le chef de l'opposition semble obsédé par l'article 42 où il est question de référendum. Il semble douter fortement sinon tout à fait de la capacité de la population du pays de prendre une décision intelligente à l'occasion d'un référendum. Il préférerait laisser les droits fondamentaux et les amendements qu'on peut leur apporter entre les mains des politiciens.

Je rappellerais au chef de l'opposition, et il est malheureux qu'il ne soit pas ici, que s'il n'y avait pas eu consultation du peuple par un référendum au Québec, si la décision avait été laissée au grand législateur Lévesque, nous ne parlerions même pas de la constitution aujourd'hui; nous serions en train de discuter de la souveraineté-association. Ce ne sont pas les politiciens qui étaient au pouvoir au Québec qui nous ont évité la séparation, c'est la population du Québec. Je crois que le chef de l'opposition sous-estime l'intelligence du Canadien moyen et qu'il surestime celle de l'homme politique moyen.

Les hommes politiques se laissent entraîner aussi facilement, sans doute plus facilement que le public. Par exemple, en Australie, où il existe un mécanisme de référendum, seulement quatre des 24 modifications proposées au cours des 64 dernières années ont été adoptées. Ces modifications avaient vraisemblablement été proposées par les institutions politiques et ont été rejetées par le peuple. Pourtant, le chef de l'opposition pense que l'article 42 constitue «la plus grande menace» pour les droits. C'est curieux de voir qu'à son avis, le public constitue la plus grande menace qui soit pour les droits.

Le chef de l'opposition s'est ensuite aventuré, ou plutôt égaré dans l'article 44 et l'article 51, qui traite du statut colonial, sans apporter d'arguments tellement convaincants, et comme l'indique la page 3295 du *hansard*, il a ensuite déclaré:

Voilà notre position: rapatrier avec une formule d'amendement convenue, rien d'autre.

Ce que le chef de l'opposition propose en réalité n'est rien d'autre qu'un geste vide de sens. Cela me décourage de voir qu'on voudrait que la discussion se fonde sur de tels propos. Le Canada a besoin d'une meilleure orientation que cela.

J'emploie le mot «orientation» parce que la constitution est davantage une orientation qu'une destination. Pour les Acadiens, cela veut dire une meilleure façon de préserver leur culture et leur mode de vie grâce aux droits d'enseignement dans la langue de la minorité. Pour les habitants de la Saskatchewan, c'est une orientation qui a été donnée pour la première fois il y a plusieurs décennies quand la Saskatchewan a été la première province à présenter une déclaration des droits et à préconiser une série de programmes fondés sur un principe fondamental qui était essentiellement celui du partage pour le bien commun.